

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

**PÔLE INFRASTRUCTURES &
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Direction développement durable du
territoire**
Service environnement agriculture et
aménagement durable
Secteur cohésion territoriale

Bureaux :
44 rue de l'Arsenal
16000 ANGOULÈME

Monsieur Gérard LIOT
Maire
Commune d'Aussac-Vadalle
Mairie
61 rue de la République
16560 AUSSAC-VADALLE

Angoulême, le **27 FEV. 2023**

Affaire suivie par Françoise BOURDET
Ligne directe : 05 16 09 74 18
Référence : S0047472

Monsieur le Maire,

Par demande du 26 janvier 2023, vous sollicitez le concours financier du Département en vue de l'aménagement d'une halte couverte dans un ancien bâtiment vacant.

Votre dossier étant complet, je ne manquerai pas de le présenter à l'examen de la commission, lors d'une prochaine réunion, pour un financement dans le cadre du soutien à l'initiative locale.

Je vous informerai alors de la suite qui aura pu être réservée à votre dossier.

Vous pouvez d'ores et déjà lancer votre opération sachant que cette possibilité n'engage en rien le Département dans son financement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments cordialement dévoués.

Pour le Président et par délégation
Le Chef de service SEAAD



John BERGERON

Correspondance à adresser au

Conseil départemental - 31 boulevard Émile Roux - CS 60000 - 16917 ANGOULÈME Cedex 9
www.lacharente.fr

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Monsieur le Président du Conseil départemental de la Charente à l'adresse ci-dessus.
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.